

FICHE D'INSCRIPTION



Enfant(s) inscrit(s) au service de restauration scolaire :

NOM Prénom : _____ né(e) le ___/___/___ à _____
 NOM Prénom : _____ né(e) le ___/___/___ à _____
 NOM Prénom : _____ né(e) le ___/___/___ à _____

Ecole fréquentée ÉLÉMENTAIRE MASSERINE ÉLÉMENTAIRE MOISSONNERIE
 Classe

Soit Jours fixes retenus : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Soit planning variable*

** Planning communiqué au plus tard le jeudi avant 17h00 précédant la semaine en question*

ATTENTION : il n'y aura pas de service de restauration scolaire le mercredi sauf lorsque celui-ci sera travaillé toute la journée, par décision de l'Education nationale. Il convient donc d'inscrire votre enfant sur ces jours exceptionnels.

J'inscris mon enfant à la cantine sur ces mercredis exceptionnels :
 OUI NON Ne sais pas

Régime alimentaire : Repas normal Repas sans viande P.A.I (voir article 2.1)

Nom(s) au(x)quels sera établie la facturation :

NOM (S).....
 PRENOM (S).....
 Date et lieu de naissance.....
 Adresse.....

Situation de famille :
 Célibataire Marié(e) Séparé(e) Divorcé (e) Veuf (ve) Vie maritale

Profession.....
 Numéro de téléphone fixe.....
 Numéro de téléphone portable.....
 Email.....

Personnes autorisées à chercher l'enfant :

Nom, Prénom et coordonnées (**numéro de téléphone indispensable**) :

Fait à.....le.....

Signature du père

Signature de la mère

<h2 style="margin: 0;">FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2017-2018</h2>	<p>1 – L'ENFANT</p> <p>NOM : _____</p> <p>PRÉNOM : _____</p> <p>DATE DE NAISSANCE : _____</p> <p>GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/></p>
--	---

2 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Hépatite B	
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Coqueluche	
Ou DT polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Autres (préciser)	
Ou Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BCG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence dans le service ? Oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

Régime alimentaire : Repas normal Repas sans viande P.A.I (voir article 2.1)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

.....

4 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM.....

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT
(FACULTATIF).....

6 – PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'ABSENCE DES PARENTS

NOM PRÉNOM.....

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE.....

LIEN AVEC L'ENFANT :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mme ou Mr responsable légal de l'enfant.....

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le personnel de l'accueil du service cantine à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant après avis médical. **Je m'engage également à faire parvenir à la mairie toutes modifications ou compléments de santé concernant mon enfant, dans le but que cette fiche sanitaire reflète l'exacte situation de santé de mon enfant.**

Autorise mon enfant à se faire photographier ou filmer dans le cadre des activités de la restauration scolaire. Ces films et photos peuvent être diffusés pour présenter les actions menées (presse, site internet de la ville, publications municipales, blog, Facebook de la ville de Pulnoy)

Date :

Signature :

RESPONSABILITE CIVILE

Nous précisons que votre enfant reste sous votre entière responsabilité civile et que c'est donc votre assurance qui couvrira les éventuels frais en cas de préjudice occasionné par lui-même. En conséquence, vous devez être couvert en responsabilité civile. En cas de litige entre les deux parents, il pourra être demandé un justificatif attestant l'autorité parentale.

La Commune de PULNOY propose un service de restauration scolaire au bénéfice des élèves des écoles maternelles et primaires de la Commune.

La restauration scolaire est un service public facultatif, dont le but est de permettre aux enfants de prendre un repas équilibré, varié dans un cadre agréable et sécurisé.

Les repas sont confectionnés et livrés quotidiennement en liaison froide par un prestataire dans le respect des règles d'équilibre nutritionnel et d'hygiène.

Ils sont servis par du personnel communal.

Le présent règlement approuvé par le Conseil Municipal régit l'organisation et le fonctionnement de ce service. Il concerne :

- La restauration scolaire des 4 vents, pour les élèves des 4 vents et de la Moissonnerie, dont l'accueil est situé rue du bois, dans l'ensemble rénové des 4 vents.

- La restauration scolaire de la Masserine pour les écoles de la Masserine, dont l'accueil est situé dans l'enceinte du groupe scolaire, dans un bâtiment annexe.

Toute modification (ajout ou annulation de repas) ne sera prise en compte qu'après confirmation par écrit (mail : cantine.peri@pulnoy.fr, fax, courrier ou formulaire disponible à l'accueil du Pôle Social Famille Jeunesse)

ARTICLE 1 – INSCRIPTIONS

Pour les enfants mangeant régulièrement ou occasionnellement à la cantine :

Les inscriptions se font pour l'année scolaire à l'accueil du Pôle Social Famille Jeunesse de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture 2 rue du Tir - 54425 PULNOY.

Les parents doivent fournir :

- Le bulletin d'inscription complété et signé, indiquant les jours de fréquentation hebdomadaire (planning mensuel à remplir, sur demande à l'accueil du Pôle Social Famille Jeunesse).



- **Dans le cas de planning variable, celui-ci devra être transmis au Pôle Social Famille Jeunesse au plus tard le jeudi avant 17h00 pour la semaine suivante. Après ce délai, aucune réservation de repas ne sera possible.**

Si le jeudi ou le vendredi est un jour férié, le dernier délai des ajouts de repas est le : mercredi avant 17h00.

- La fiche sanitaire individuelle dûment remplie et copie de la page vaccination du carnet de santé de l'enfant
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile familiale à jour (année scolaire 2017-2018)

L'attestation de quotient familial délivrée par la Caisse d'Allocations familiales. En cas de refus de fournir l'attestation CAF, le tarif maximum sera appliqué.

- Le coupon du règlement rempli et signé
- Un certificat médical si contre-indication à la pratique des activités sportives périscolaires organisées après le repas.

Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de ces documents

Pour les enfants mangeant occasionnellement :

Réservation par téléphone au Pôle Social Famille Jeunesse ou en mairie au plus tard le jeudi avant 17h00 pour la semaine suivante. Puis **confirmation obligatoire par écrit de son inscription**. Après ce délai, **aucune réservation de repas ne sera possible**.

Pour les jours exceptionnels d'école :

Dans le cas de jours exceptionnels d'école décidés par l'Education Nationale qui auront lieu le mercredi toute la journée, le service de restauration sera ouvert. L'enfant n'étant pas inscrit d'office le mercredi, il convient donc aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) pour ces jours-là (dernier délai : le jeudi 17h00 pour la semaine suivante).

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

2.1 Repas spécifiques

Pour les enfants allergiques souhaitant déjeuner à la cantine, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) devra être mis en place, rédigé et cosigné par le Maire, les parents et le médecin scolaire.

Dans le cadre d'un P.A.I., l'enfant sera accueilli et autorisé à consommer exclusivement le repas préparé par ses parents.

2.2 Traitement médical

Toute prescription médicale doit être accompagnée de l'ordonnance justificative et d'une note écrite des parents.

Les enfants ne peuvent être porteurs des médicaments : ceux-ci seront remis au responsable de l'accueil de l'enfant le matin (enseignant ou ATSEM) qui devra transmettre ensuite à l'animateur cantine.

ARTICLE 3 – TARIFS ET FACTURATION

Le prix du repas est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal de la Commune (consultable en mairie ou sur le site internet de la commune : www.pulnoy.fr)

TARIFS 2017-2018

	Quotient familial < 450 €	Quotient familial 450 – 800 €	Quotient familial 801 €-1100 €	Quotient familial > 1100 €	Repas spécifique (allergie lourde) repas fourni par les parents
Enfants Pulnéens de maternelle	4,14€	4,82 €	5,47 €	6,14 €	3,66 €
Enfants Pulnéens d'élémentaire	4,42 €	5,11 €	5,79 €	6,45 €	3,82 €
Enfants de maternelle, provenant de communes extérieures	9,57 € sans prise en compte des quotients familiaux				6,56 €
Enfants d'élémentaires, provenant de communes extérieures	8,63 € sans prise en compte des quotients familiaux				5,52 €
Enfants de maternelle, Pulnéens ou extérieurs, pour repas occasionnel*	9,57 € sans prise en compte des quotients familiaux				6,56 €
Enfants d'élémentaire, Pulnéens ou extérieurs, pour repas occasionnel*	8,63 € sans prise en compte des quotients familiaux				5,52 €

* 1 à 4 repas consécutifs pris ponctuellement en cas d'imprévu ou situation exceptionnelle.

Les factures seront adressées aux familles à la fin de chaque mois (terme échu) : facture émise par la mairie à régler **au Trésor Public d'ESSEY LES NANCY – 2, place de la République - 54270 ESSEY-LES NANCY (par chèque, en espèces sur place ou paiement en ligne par Internet)**

ARTICLE 4 – RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement donnera lieu à un courrier de relance du Trésor Public adressé au responsable de la famille.

Le délai de régularisation sera de 15 jours à compter de la date de réception du courrier. Au delà de ce délai, l'impayé sera susceptible de poursuites par les services du Trésor Public.

Les familles en difficulté passagère peuvent s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale qui examinera la recevabilité de la demande.



ARTICLE 5 – ABSENCES

5-1 Les repas non pris, en cas d'absence de l'enfant ou modification du planning, ne seront pas facturés si la mairie ou le Pôle Social Famille Jeunesse ont été prévenus par téléphone dans les conditions prévues ci-dessous.

- J-1 avant 9h00 pour annuler un repas les mardis, mercredis, jeudis et vendredis (la veille avant 9h00),
- J-3 avant 9h00 pour annuler un repas les lundis (vendredi avant 9h00),

Délai de prévenance en cas de jours fériés

Si le jour férié est le :	Le dernier délai pour annuler un repas est le :
Lundi	Vendredi avant 9h
Mardi	Lundi avant 9h
Mercredi	Mardi avant 9h
Jeudi	Mercredi avant 9h
vendredi	Jeudi avant 9h

Confirmation impérative par écrit (mail : cantine.peri@pulnoy.fr ou courrier)

5-2 En cas d'urgence, un enfant inscrit ne pourra quitter l'interclasse de midi qu'avec le parent désigné responsable (ou une personne dûment mandatée par lui munie d'une décharge écrite et signée du parent responsable). Le repas commandé et non pris sera facturé.

5-3 Le ou les repas ne seront pas facturés, en cas d'absence pour maladie, si les parents ont pu prévenir la mairie ou le Pôle Social Famille Jeunesse la veille avant 9h par téléphone ou par mail. Dans le cas contraire, le repas sera facturé.

5-4 Le fonctionnement de l'école est indépendant du fonctionnement du service restauration scolaire municipal. En cas de grève ou d'absence des enseignants, le service de restauration scolaire reste ouvert. **En cas d'absence de l'enfant à la cantine suite à l'absence de son enseignant (maladie, grève...), le repas sera facturé si le service n'est pas prévenu la veille avant 9h00.**

ARTICLE 6 – BONNE CONDUITE ET SANCTIONS :

Afin que le temps du repas demeure un moment de détente et de repos, les enfants devront respecter les recommandations de bonne conduite suivantes :

- Au cours du repas et du temps récréatif, les enfants doivent être respectueux des animateurs et tenir compte des consignes qui leur seront données.

- Pendant les repas, les enfants mangent proprement et évitent de se déplacer.

- Les enfants ne doivent pas être en possession de nourriture ou friandises à consommer avant ou après le repas.

- Si les enfants apportent des jeux et jouets personnels, le personnel encadrant n'est pas responsable des dommages pouvant être causés (casse, perte, vol....)

Cantine Primaire

Un permis de 12 points est délivré en début d'année à chaque enfant avec le règlement qui s'y rapporte.

Tout comportement troublant le bon fonctionnement du service de la cantine scolaire donnera lieu aux mesures suivantes de la part de l'autorité municipale :

- Un avertissement écrit : s'il reste 8 points aux vacances de la Toussaint, 7 points aux vacances de Noël et 6 points aux vacances d'Hiver.

- Une rencontre des parents : quand il reste 4 points

- Une exclusion temporaire : quand il reste 2 points

- Une exclusion définitive : quand il n'y a plus de point.

ARTICLE 7 – INFORMATIONS SUR LES MENUS

Les menus sont consultables sur :

- l'application mobile du prestataire dénommée « APIMobile ».
- les panneaux d'affichage situés à l'intérieur des salles de restauration et devant les écoles
- le site internet de la commune : www.pulnoy.fr

ARTICLE 8 – ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Après le repas, le temps libre sera consacré aux loisirs : les enfants pourront pratiquer des activités encadrées par le personnel communal qualifié :

- A l'extérieur, si le temps est clément (activités sportives et de plein air)
- A l'intérieur, des ateliers encadrés autour de différentes activités dans lesquels s'inscriront les enfants.

Des photos de vos enfants en activités seront présentées tout au long de l'année sur un blog : <http://restauration-scolaire-pulnoy.jimdo.com/>

ARTICLE 9 – REPAS ADULTES

Le personnel communal et le personnel enseignant auront la possibilité de prendre leur repas dans les restaurants scolaires, sur réservation au Pôle Social Famille Jeunesse au plus tard le jeudi avant 17h00 pour la semaine suivante.

Merci de conserver ce règlement et nous retourner le coupon ci-joint

Je soussigné(e) M. et/ou Mme

Responsable de(s) l'enfant(s)

Elève(s) à l'école

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de restauration scolaire de Pulnoy pour l'année 2017-2018.

Je fournis mon attestation de Quotient Familial délivrée par la CAF et m'engage à signaler tout changement en cours d'année

Je ne souhaite pas fournir mon attestation de Quotient Familial : le tarif maximum sera appliqué

Pulnoy, le _____

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)